

I n d o c h i n e

LA "LIBERTE DE LA PRESSE".

Saigon, Septembre.- Le Gouvernement Général fait grand bruit d'une mesure récemment prise par les autorités, établissant soi-disant la liberté de la presse. Un décret vient de supprimer "l'autorisation préalable", pour les publications en langue française et même en langue annamite. Cette mesure facilitera la publication de journaux populaires accessibles aux travailleurs annamites, et par conséquent aidera à l'organisation politique des masses ouvrières indochinoises.

Il est évident que cette mesure a été dictée au gouvernement français (M. Mandel est ministre des colonies) non par le respect des droits démocratiques (il les foule aux pieds depuis toujours en Indochine comme dans les autres colonies) mais par la crainte de l'attitude des masses indigènes en cas de guerre. Le décret a été précipité par la crise de Septembre, lorsque l'on craignait l'embrassement de la guerre mondiale, avec le Japon aux côtés de l'Allemagne. Autrement dit, on a accordé une semi-liberté de la presse dans l'espoir de faciliter aux éléments constitutionnalistes, petits bourgeois, et staliniens, un travail de corruption idéologique dans les masses au nom de la "mère Patrie". Dans l'intention des initiateurs du décret il est certain que la "démocratie" devrait servir dans ce cas à apprendre aux paysans et ouvriers d'Indochine, dans leur propre langue, pourquoi il sera nécessaire de prendre les armes pour le compte de MM. Michelin et Cie.

Mais dans ce cas aussi, la démocratie est une arme qui doit être utilisée pleinement par le prolétariat organisé. Le calcul de la bourgeoisie française doit être déjoué. Les travailleurs d'Indochine doivent profiter de la situation présente pour faire entendre leur voix, faire valoir leurs revendications, s'organiser, s'unir. Tout les membres de la IV^e Internationale agiront dans ce sens, et ils salueront chaleureusement la parution du journal "La Lutte" en langue annamite, dès que cela pourra se faire.

Cependant, le décret n'est applicable qu'à la Cochinchine, c'est à dire à la plus petite partie de l'Union Indochinoise. Visiblement, le gouvernement veut faire une expérience. En même temps qu'il supprime l'autorisation préalable en Cochinchine, il réprime la presse ouvrière ailleurs. Par arrêté du 30 Aout, le gouvernement Général vient d'interdire à Hanoi (Tonkin) le journal NGHE-MOI, qui défendait les idées de la IV^e Internationale (en annamite)X. En fait, l'Annam, le Tonkin (régions de Hanoi, Haiphong, Tourane, qui sont "terres françaises") continuent à être privées de toute liberté de presse.

Il faut accentuer l'action internationale pour l'octroi des libertés démocratiques aux colonies, et pour la libération des prisonniers.

F r a n c e .

LE P.O.I. ET LE P.S.O.P.

Après la crise internationale et la rupture du Front Populaire, le Parti Ouvrier Internationaliste s'est adressé au Parti Socialiste Ouvrier et Paysan, en lui demandant d'examiner la question de la fusion entre les deux organisations. La direction du PSOP a désigné des délégués pour commencer les pourparlers. Le P.O.I. espère fermement aboutir dans la pleine clarté politique. La question sera soumise au Congrès du P.O.I. au début de Décembre.